

Elle présente la répartition de droit commun, celle actuelle et la proposition émanant du bureau communautaire.

Communes	Population	Composition actuel	Droit commun gouvernance 2026	Proposition de gouvernance 2026
Miribel	10 450	13	13	14
Beynost	4 936	6	6	7
Saint Maurice de Beynost	4 243	5	5	5
Neyron	2 479	3	3	3
Tramoyes	1 845	2	2	2
Thil	1 208	2	1	2
Total	25 161	31	30	33

Madame la Maire informe que le bureau communautaire a débattu de cette question et qu'il propose de déroger au droit commun en fixant à 33 la composition du conseil communautaire permettant ainsi à la commune de THIL au regard du droit commun et de la situation actuelle de conserver 1 siège supplémentaire et aux communes de MIRIBEL et BEYNOST de bénéficier chacune d'un siège supplémentaire permettant ainsi de prendre en compte les évolutions de population récentes que le recensement de référence pour le calcul de droit commun ne prend pas en compte à date.

Vu l'avis du bureau communautaire,

Vu la validation préalable des services de la Préfecture,

Considérant que le recensement de population de référence ne prend pas en compte les évolutions récentes de population significatives des communes de Beynost et Miribel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, REFUSE LE PROJET DE GOUVERNANCE PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

Pour : 5 – Contre : 10 – Abstentions : 7

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 2 juillet 2025

La Maire

Christine FRANÇOIS

